

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 1040**

présenté par
M. Grouard et M. Pancher

ARTICLE 56 BIS A

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« II. – Après l'avant-dernier alinéa de l'article L. 213-12 du même code, il est inséré un alinéa ainsi rédigé : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.